

COUR D'APPEL DE LYON

Service des experts
judiciaires



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 07 juin 2021

LA PROCUREURE GENERALE PRES
LA COUR D'APPEL DE LYON

A

Madame ADLER Deborah
79 bis rue de la République
69330 MEYZIEU

Objet : Votre inscription à titre probatoire sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel de Lyon pour l'année 2021

Madame l'expert,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'assemblée générale de la cour d'appel de Lyon réunie les 28 et 31 mai 2021, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004, a émis **un avis favorable à votre inscription sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel de Lyon sous les rubriques et spécialités suivantes : H-01.01.01 et H-02.01.01 Anglais ; H-01.05.03 et H-02.05.03 Italien, pour une période probatoire de 3 ans (2021-2023).**

En application de l'article 22 du décret susvisé, votre prestation de serment devra être recueillie préalablement à toute mission d'expertise ordonnée. Je vous prie de trouver ci-joint le formulaire de prestation de serment par écrit, à retourner dans les meilleurs délais à l'adresse suivante :

Cour d'appel de Lyon
Service des experts judiciaire
1 rue du palais de justice
69321 LYON cedex 05

Je vous informe qu'aux termes des dispositions de l'article 23 du décret du 23 décembre 2004 les experts doivent adresser leur rapport d'activité annuel avant le 1^{er} mars de chaque année à Monsieur le premier président et Madame la procureure générale près la cour d'appel à l'adresse susmentionnée ou par courriel à l'adresse suivante :

expert.ca-lyon@justice.fr

Ce rapport d'activité doit mentionner :

- Le nombre de rapports d'expertises déposés au cours de l'année précédente, en précisant la date de désignation, la juridiction ayant commis l'expert et le délai imparti pour déposer le rapport,
- Les formations suivies dans l'année écoulée dans leur spécialité et en lien avec l'expertise judiciaire et/ou les principes directeur d'un procès, en mentionnant les organismes qui les ont dispensées.

Je vous remercie par ailleurs de signaler au service des experts tout changement pouvant intervenir dans les renseignements que vous avez fournis lors de votre inscription.

J'attire votre attention sur le fait que votre réinscription sur la liste des experts à l'issue de ces 3 années n'est pas automatique. Si vous souhaitez continuer à figurer sur la liste des experts, vous devrez adresser **avant le 1^{er} mars 2023** une demande de réinscription auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance du lieu de votre exercice professionnel ou de votre résidence.

Je vous prie d'agréer, Madame l'expert, l'expression de ma considération distinguée.

P/ LA PROCUREURE GENERAL



Jean-Daniel REGNAULD
Avocat général

PJ1 : le formulaire de prestation de serment par écrit
PJ2 : Un formulaire du rapport d'activité





COUR D'APPEL DE LYON

Lyon, le

PRESTATION DE SERMENT

(Article 22 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004)

Je soussigné

domicilié

Déclare, par la présente,

**Prêter serment d'apporter mon
Concours à la justice, d'accomplir
ma mission, de faire mon rapport et
donner mon avis, en mon honneur
et ma conscience,
et de ne rien révéler ou utiliser de
ce qui sera porté à ma connaissance
à cette occasion.**

(Mention manuscrite)

Fait à Lyon

Le

Signature

COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE

Cadre réserve en cas de changement d'adresse :	Nom : Prénom :
--	-----------------------

Adresse :
 N° de téléphone où vous pouvez être joint en permanence :
 Adresse e-mail :

SPECIALITE (faire un compte rendu pour chaque rubrique d'inscription) :

FORMATIONS SUIVIES en lien avec l'expertise judiciaire et les principes directeurs d'un procès :
 (préciser impérativement: - la dénomination sociale des organismes les ayant dispensées – joindre les attestations) :

ACTIVITE POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE

JURIDICTION QUI VOUS A DÉSIGNÉ	Nombre d'expertises en cours à la fin de l'année	Nombre de missions reçues au cours de la période	Nombre de rapports déposés au cours de la période
TOTAL			

Bien vouloir détailler votre activité dans le tableau sur la page suivante conformément aux dispositions du décret du 23 décembre 2004 et mentionner l'existence de prorogation de délai accordé en cas de dépassement du délai imparti.

NOM DE LA JURIDICTION	NOM DES PARTIES	DATE DE LA DECISION	DELAI IMPARTI	DATE DU DEPOT DU RAPPORT	OBSERVATIONS
DOCUMENT A RENVOYER en un seul exemplaire avant le 1^{er} mars de chaque année à l'adresse suivante : SERVICE DES EXPERTS JUDICIAIRES- Cour d'Appel de Lyon- 1 rue du palais de justice- 69321 LYON cedex 05					

Fait à Lyon, le

Signature :